

Ce quatrième numéro de la Gazette LDH Nantes et pays nantais est l'occasion de vous annoncer ou rappeler la parution récente du rapport de l'Observatoire nantais des libertés publiques, intitulé « **Exercice du maintien de l'ordre à Nantes et respect des droits** », que nous présentent dans la tribune du mois les trois militants qui ont pris part pour la LDH à la rédaction de ce rapport, Jean-Louis Chazelas, Marc Depriester et Philippe Legrand. Vous trouverez également une nouvelle rubrique sur l'actualité des groupes de travail de la section, consacrée ce mois-ci au **groupe de travail éducation populaire et événements culturels**. Et comme dans les premiers numéros les **dates des prochains événements ouverts à tous**, ainsi que tous les **communiqués locaux et nationaux du mois passé, de la LDH et des collectifs dont elle est membre**.

Bonne lecture !

L'équipe de rédaction



Avec l'autorisation de Babouze

## TRIBUNE MILITANTE

### **Exercice du maintien de l'ordre à Nantes et respect des droits**

#### **Présentation du rapport de l'Observatoire nantais des libertés**

*Marc Depriester, Philippe Legrand, Jean-Louis Chazelas*

Nous présentons ci-dessous la synthèse que nous faisons du rapport de l'Observatoire nantais des libertés publié et présenté à la presse le 24 mai 2019.

L'Observatoire nantais des libertés (ONL), né fin 2015 suite à l'instauration de l'état d'urgence, et reconfiguré en octobre 2017, se veut une vigie des atteintes aux libertés.

C'est un collectif de 12 organisations de la société civile, indépendantes des institutions et des partis politiques, réunies autour de mêmes valeurs : Association Républicaine des Anciens Combattants, Attac, Droit au Logement, Association France Palestine Solidarité 44, Ligue de l'Enseignement-Fédération des Amicales Laïques, Ligue des droits de l'Homme, Maison des Citoyens du Monde, Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples, Mouvement National de Lutte pour l'Environnement, Syndicat de la Médecine Générale, Syndicat des Avocats de France, Tissé Métisse.

Le rapport est issu d'un travail d'observation- des personnes de l'ONL ont été présentes à presque toutes les manifestations -, de recueil d'informations et de témoignages de longue haleine. Il porte :

- sur une période de deux ans, de mai 2017 à mai 2019, ce qui permet de prendre du recul par rapport aux événements récents liés aux manifestations des gilets jaunes et de mesurer les évolutions.
- uniquement sur des événements qui se sont déroulés à Nantes et dans ses environs, ce qui permet de mettre en perspective la situation locale avec celle d'autres villes, et avec la situation nationale.
- uniquement sur des faits avérés, à partir de sources vérifiées et fiables, qu'il s'agisse de témoignages, de reportages ou de documents juridiques. S'il ne prétend pas être exhaustif, les faits relatés ne représentant certainement que la partie émergée de l'iceberg, il s'efforce d'objectiver le regard porté sur les événements.

Il est également fondé sur une riche documentation composée des articles de journaux locaux qui, dans la mesure où ils n'ont pas été contestés, ont contribué à fiabiliser les observations de l'ONL, d'articles de la presse nationale et de rapports importants tels que ceux du Défenseur des droits, de l'ACAT, d'Amnesty et des Observatoires qui se sont constitués dans d'autres villes : Toulouse, Bordeaux et Montpellier.

**L'ONL constate**

**Une escalade de la tension entre police et manifestants, une montée des violences**

On a assisté, à Nantes, depuis 4-5 ans, à une escalade de la tension entre police et manifestants.

Même si un certain nombre de manifestations se déroulent sans problème particulier, les manifestations des gilets jaunes ont pris un tour particulier dans la mesure où : les manifestant.e.s sont présents régulièrement et longuement en centre ville, les responsables politiques tout autant que ceux de la police et de la gendarmerie ont paru être surpris et dépassés par les événements, les policiers, mobilisés en permanence ont subi une énorme pression.

Participent à la tension entre manifestants et forces de l'ordre :

- l'attitude de manifestants, les atteintes aux biens publics et privés et les jets de projectiles en direction des forces de l'ordre. On constate que ces faits n'ont pas augmenté entre les manifestations sur la réforme du code du travail de 2016 (loi Travail) et les manifestations des gilets jaunes.
- l'attitude des forces de l'ordre, du déploiement massif à l'usage des armes en passant par les pratiques de dispersion violentes. On constate que les stratégies de maintien de l'ordre ont considérablement évolué avec les pratiques de contention, d'encadrement et d'intimidation, l'utilisation dangereuse des armes intermédiaires, les violences exercées hors menace et l'instrumentalisation de la justice.

Les violences, quelles qu'elles soient, lors des manifestations et les méthodes de maintien de l'ordre donnent une image dangereuse des manifestations et conduisent à ce que des personnes ne les rejoignent pas.

### **Une stratégie de contention, d'encadrement et d'intimidation**

Nous avons assisté depuis l'été 2017 à Nantes à une plus grande fréquence des situations où :

- les forces de l'ordre sont présentes de manière ostentatoire, non seulement par le nombre d'agents présents, mais encore par leur équipement, et encadrent des manifestations de manière rapprochée,
- préfecture et police s'opposent à ce que des manifestations rejoignent le centre ville, contiennent les manifestations dans un parcours court, s'opposent à la poursuite d'une manifestation ou en modifient le parcours annoncé par la force sans avoir recherché préalablement une concertation avec les organisateurs,
- des rassemblements sont dispersés sans mise en garde préalable ou sans que des sommations aient été entendues et sans ménagement,
- des parties complètes de cortèges de manifestants pacifiques sont pris dans un nuage de lacrymogène,
- des manifestant.e.s sont nassé.e.s, et de plus gazé.e.s, frappé.e.s, contrôlé.e.s, et se voient confisquer des effets personnels - exemple de la nasse du 6 avril 2019 où des manifestant.e.s se sont vu bloqués dans une impasse pendant plus de deux heures, ont reçu alors grenade de désencerclement, grenades lacrymogènes, se sont fait frapper à coup de matraque et confisquer matériels de protection et foulards,
- l'armement dit « défensif » (lanceur de balle de défense, grenade de désencerclement) est présent de façon menaçante, l'armement légal<sup>1</sup> justifié par le risque terroriste (fusil d'assaut) est exhibé dans des circonstances qui ne le justifient aucunement,
- les interventions "musclées" des BAC et des BRI ou CDI créent un climat agressif et participent à un jeu de guérilla,
- la présence continue de l'hélicoptère au-dessus de certaines manifestations crée une atmosphère de tension.

L'ensemble de ces pratiques d'intimidation et de répression est générateur de stress, de dommages physiques et psychologiques pour les manifestant.e.s et de réactions de défense, voire de colère vis-à-vis des forces de l'ordre.

Il y a là des atteintes au droit de manifester librement et une atteinte au droit de manifester sans risque.

### **Une utilisation dangereuse des armes intermédiaires**

À Nantes, comme partout en France, les forces de l'ordre ont utilisé de façon importante ce qu'il est convenu d'appeler des armes intermédiaires, a priori non létales : lanceurs de balle de défense (LBD 40), grenades de désencerclement, grenades à effet combiné lacrymogène, souffle et assourdissant (GLIF4, à Notre-Dame-des-Landes).

L'usage de ces armes a provoqué, comme dans beaucoup de villes, de nombreuses blessures parmi les manifestant.e.s .

L'ensemble des faits observés et témoignages recueillis montre à la fois :

- la banalisation de l'usage offensif des armes « défensives »,
- la dangerosité intrinsèque des armes intermédiaires, comme en attestent leurs effets, des étouffements aux blessures graves,
- des usages soit non maîtrisés (peut être pour certains par défaut de formation), soit volontaires, en tout cas qui ne respectent pas les règles en vigueur et la déontologie de la police (particulièrement lorsqu'il s'agit de blessures à la tête).

---

1 Armement légal - définition Petit Robert : armement qui provoque la mort

Il y a là une mise en danger des personnes.

### **Des violences exercées hors menace**

Les méthodes de la BAC et des BRI ont été mises en cause dans plusieurs affaires où des personnes ont été molestées, blessées alors qu'elles n'étaient pas en état de présenter un risque pour les policiers concernés ni pour les biens et les personnes à proximité.

Différentes situations sont décrites dans le rapport : des violences contre des lycéens alors qu'il n'y a eu ni dégradations, ni heurts ; des

militants syndicaux molestés, frappés ; des personnes matraquées alors qu'elles ne sont pas menaçantes ; une personne identifiée comme street medic<sup>2</sup> qui explique avoir été frappée à terre sans raison. Dans toutes ces situations, la disproportion entre la méthode d'intervention et la dangerosité de la ou des personnes concernées a été manifeste.

Il y a là des atteintes à l'intégrité physique et à la dignité des personnes.

### **Une « instrumentalisation » de la Justice**

La Justice apparaît comme instrumentalisée par le pouvoir exécutif pour réprimer et "criminaliser" les mouvements sociaux au travers du Parquet, qui d'un côté, traduit de plus en plus en Justice les militant.e.s et/ou manifestant.e.s, notamment en comparution immédiate, et de l'autre fait barrage à l'accès à la Justice pour les personnes estimant être victimes de violences policières.

Dans des affaires décrites dans le rapport, des manifestant.e.s ont été traduit.e.s en Justice pour des faits mineurs (actions de protestation ou de revendication à caractère symbolique et pacifique), de façon disproportionnée par rapport aux faits.

Dans tous les cas où des personnes s'estimant victimes de violences policières ont déposé plainte auprès du procureur de la République, celui-ci a, jusqu'à présent, classé ces plaintes « sans suite ». Il est dommageable pour les victimes et pour la Justice que ces classements sans suite ne donnent lieu qu'à une seule phrase stéréotypée, qui n'explicite pas la raison du classement et pose question quant au sérieux de l'examen de la plainte.

L'absence de condamnation officielle des violences illégitimes commises par les forces de l'ordre donne le sentiment que la police bénéficie d'une grande impunité. Les victimes, touchées dans leur intégrité physique mais aussi morale, n'ont pas été reconnues comme telles mais traitées avec mépris.

Il y a un défaut de droit d'accès égal à la Justice pour toutes les personnes et de reconnaissance de leur statut de victime.

L'ensemble des pratiques d'intimidation dont font partie les violences, limitent de fait les possibilités de manifester. Se sont ajoutées les interdictions des manifestations elles-mêmes qui donnent de facto aux forces de l'ordre toute latitude d'intervention répressive.

La préfecture et la police ont une double mission de maintien de l'ordre public : protéger toutes les personnes - y compris les manifestant.e.s - et les biens et faire respecter les libertés, dont le droit de manifester. Les personnes qui veulent manifester pacifiquement doivent pouvoir le faire librement et en sécurité.

Pour l'ONL, les méthodes de maintien de l'ordre évoquées ci-dessus conduisent à des interventions qui ne sont pas proportionnées ou adaptées, qui portent préjudice aux manifestant.e.s et qui portent atteinte au droit de manifester. Ces effets sont aggravés lorsque le Parquet contribue à l'inculpation des acteurs des mouvements sociaux et ne permet pas la reconnaissance des victimes dans leurs droits.

L'ONL rappelle qu'il ne revient pas au pouvoir de choisir les formes d'expression des mouvements sociaux et des oppositions, encore moins de les restreindre.

Il est indispensable de ne pas entretenir l'hostilité entre manifestant-es et forces de l'ordre et inversement.

### **L'ONL DEMANDE<sup>3</sup>**

#### **Une pacification du maintien de l'ordre**

L'ONL invite à reconstruire le lien entre les citoyennes, les citoyens et la police, mis à mal par la stratégie de maintien de l'ordre. Il s'agit de sortir de la logique de l'affrontement et de la violence qui mine la confiance que la population peut avoir dans sa police et porte gravement atteinte à la liberté de manifester comme à l'intégrité des manifestant.e.s.

Cette « pacification » passe par :

- l'arrêt des pratiques d'intimidation : présence ostentatoire des forces de l'ordre, encadrement rapproché des manifestations, présence des policiers le long des manifestations (sauf nécessité justifiée de protection de biens), présence de l'hélicoptère de la gendarmerie au-dessus des manifestations,
- l'arrêt des blocages et déviations par la force de manifestations lorsqu'une concertation est possible entre les forces de l'ordre et les organisateurs, organisatrices,
- l'arrêt de la méthode du passage qui porte atteinte à la liberté d'aller et venir des manifestant.e.s pacifiques,

2 Street-medics - définition Wikipedia : volontaires avec différents degrés de formation qui assistent aux manifestations pour fournir un soin médical tel que le premier secours.

3 Les demandes qui suivent, inspirées par les enseignements tirés de l'observation nantaise, vont dans le sens et/ou correspondent aux recommandations formulées par des institutions comme le Parlement Européen, le Conseil de l'Europe et l'ONU.

- l'arrêt de l'usage massif des gaz lacrymogènes,
- le non-recours à des forces de police non spécialisées dans le maintien de l'ordre et insuffisamment formées (BAC notamment),
- la mise en place d'un dialogue entre des responsables des forces de l'ordre et les organisateurs et organisatrices des manifestations au début et au cours de celles-ci,
- la mise en place de méthodes de pacification inspirées de celles existantes dans certains pays,
- l'interdiction des Lanceurs de Balles de Défense (LBD) qui provoquent des dommages irréversibles aux manifestants,
- l'interdiction des grenades explosives (GLI F4),
- l'arrêt de l'usage offensif des grenades de désencerclement et la mise en cause de son caractère d'arme à fragmentation,
- l'interdiction de la présence d'armes de guerre portées par des policiers aux abords des manifestations,
- l'affichage effectif des numéros de matricule des policiers en exercice,
- le respect des règles de déontologie de la police, qu'il s'agisse du comportement en manifestation ou des actes de violence.

### **Le respect des droits des victimes**

L'ONL s'oppose à la « criminalisation » des mouvements sociaux et à l'instrumentalisation de la Justice. Il est essentiel au fonctionnement démocratique que l'institution judiciaire exerce son rôle de sanction des infractions commises par les forces de l'ordre comme pour tous les citoyens afin de ne pas courir le risque de voir les citoyens ne plus croire en leurs institutions.

Ce respect passe par :

- l'arrêt des incriminations des auteurs d'actes symboliques qui sont une forme pacifique de manifestation de la liberté d'expression,
- l'arrêt des comparutions immédiates pour les manifestant.e.s, comparutions défavorables à un jugement serein et respectueux des droits des victimes,
- la justification des classements sans suite par le Parquet,
- la transparence de l'information sur les procédures en cours,
- l'identification des auteurs de violences policières et des autorités responsables,
- des poursuites judiciaires effectives diligentées par le Parquet dans ces cas.
- Les demandes qui suivent, inspirées par les enseignements tirés de l'observation nantaise, vont dans le sens et/ou correspondent aux recommandations formulées par des institutions comme le Parlement Européen, le Conseil de l'Europe et l'ONU.

### **DATES A RETENIR EN JUIN\***

- **Du samedi 8 au lundi 10 juin 2019** : 90<sup>e</sup> Congrès de la LDH à Saint-Denis
- **Jeudi 27 juin à 20h** : Soirée débat sur la politique menée par les maires frontistes, avec la participation de Hacène Belmessous, chercheur indépendant et écrivain (lieu à préciser)
- **et jusqu'au 12 Juillet 2019**, l'exposition « Nous et les Autres. Des Préjugés au racisme » montée par la FAL 44 à l'occasion des 10 ans des SECD (Semaines d'Éducation Contre le Racisme et toutes les formes de Discriminations) à l'hôtel du Département.  
[Plus de détails ici](#)

\*Voici les principales dates inscrites à notre agenda à la

### **ACTUALITÉS DES GROUPES DE TRAVAIL**

#### **Zoom sur le groupe de travail éducation populaire / événements culturels**

Le groupe de travail éducation populaire/événements culturels s'est constitué lors de la préparation de la fête de la Solidarité en 2015, où la section entourée de plus d'une quarantaine d'associations a réuni plus de 4 000 personnes sous les Nefs, autour d'une affiche artistique et militante. La dynamique interne liée au succès populaire de cet événement a permis de trouver l'énergie de préparer deux autres temps forts en 2018 : la soirée du 6 juin à la salle Bretagne pour commémorer l'abolition de l'esclavage, où nous avons mêlé concert musical et poétique à une conférence-débat, et la soirée du 8 décembre, pour les 120 ans de la LDH et les 70 ans de la DUDH, qui a permis la réflexion politique du public par une porte d'entrée culturelle à la fois musicale et théâtrale avec le spectacle « Les Porteurs d'espoir ». Cette soirée au Pannonica et à Paul Fort a donné une autre image de la section, en mettant en scène nos valeurs et nos principes avec une distanciation poétique et comique.



Photo Myriam Auger

date de parution de cette gazette. Pour suivre les événements au jour le jour, n'hésitez pas à aller voir sur notre site la rubrique "[agenda](#)".

Ce groupe est animé par deux convictions fortes qui sous-tendent toutes ses actions : sensibiliser aux idées de la LDH par de nouvelles formes où l'émotionnel se conjugue avec le politique et se tourner vers de nouveaux publics et notamment vers la jeunesse.

Parmi les actions entreprises vers les jeunes, nos interventions en milieu scolaire depuis des années se multiplient et nous comptons les développer davantage encore en nous appuyant sur le concours des *Écrits pour la fraternité* à la rentrée 2019. Pour aller vers des publics diversifiés, nous avons l'opportunité de rejouer « *Les Porteurs d'espoir* » dans les quartiers populaires de Nantes et nous espérons pouvoir également le faire dans d'autres départements des Pays de la Loire. Ces temps de représentations, suivis d'échanges avec le public, permettront à la LDH de se faire connaître et peut-être de trouver sa place dans les quartiers populaires.

Notre groupe est dynamique et motivé, on y travaille dans la bonne humeur, on s'apprécie, toutefois, nous ne serions pas opposé.e.s à voir arriver de nouvelles forces... Aussi profitons-nous de ce petit article pour faire appel à vous ! Il n'est nul besoin d'être spécialiste ou d'avoir une quelconque compétence particulière, l'essentiel est surtout d'avoir l'ambition d'aller vers les autres, pour penser et agir.....

Chacun.e de nous est « *Porteur.se.s d'espoir* mais aussi d'idées » !

Alors venez partager les vôtres et rejoignez-nous vite, on vous attend !



Photo Agnès Dejob

### LES COMMUNIQUÉS DE PRESSE LOCAUX

- **Invitation à un concert au bénéfice des collectifs de soutien aux migrants**, dont notre association est partie prenante [À lire ici](#)
- **Les interdictions de manifester portent gravement atteinte à la liberté d'expression**, communiqué de l'Observatoire nantais des libertés [À lire ici](#)
- **Pour des services publics... publics. Manifestation Nantes 9 novembre 10h30**, communiqué de la section [À lire ici](#)
- **Appel à la marche Mondiale contre Monsanto-Bayer du 18 mai - Plainte et saisine de la CNIL**, communiqué de la section [À lire ici](#)
- **Rassemblements : Occupants Jeanne Bernard 14 mai 16h, Personne à la rue 15 mai 17h**, communiqués du collectif de soutien aux migrants et du collectif personne à la rue [À lire ici](#)
- **Invitation au café-débat le 21 mai 2019 : "La démocratie menacée par les idées des extrêmes droites : l'exemple brésilien"**, communiqué de la section [À lire ici](#)
- **Échange "Actions citoyennes et ONU : quelles interactions ?"** mardi 21 mai - 19h Maison des Citoyens du Monde, communiqué de la section [À lire ici](#)
- **Film Libre ce mardi 21 mai - 20h30. Cycle ciné-échanges « Parlons de Résistances »** Lutétia en partenariat avec la Ligue des droits de l'Homme, communiqué de la section [À lire ici](#)
- **Appel citoyen pour que Nantes Métropole se déclare en état d'urgence climatique**, appel commun [À lire ici](#)
- **Marche Climat Nantes 24 mai - 14h**. 77 organisations appellent à la grève mondiale pour le climat [À lire ici](#)
- **Stop Dublin, sauvons le droit d'asile**, mobilisation européenne, ce 25 mai 2019, communiqué de la section [À lire ici](#)
- **Marche des fiertés à Nantes : affirmer ensemble l'égalité des droits sans aucune discrimination**, communiqué de la section [À lire ici](#)

## LES COMMUNIQUÉS DE PRESSE NATIONAUX

- **CETA : 30 organisations de la société civile demandent la fin de l'arbitrage entre investisseurs et États**, communiqué commun [A lire ici](#)
- **Grande-Synthe : la violation des droits fondamentaux des personnes exilées portée devant la justice**, communiqué commun [A lire ici](#)
- **Sauvons le droit d'asile : stop Dublin**, communiqué CFDA et Etats Généraux des Migrations [A lire ici](#)
- **La LDH soutient le film « La Vallée », de Nuno Escudeiro** [A lire ici](#)
- **La LDH soutient le film « Déplacer les montagnes », d'Isabelle Mahenc et Laetitia Cuvelier** [A lire ici](#)
- **Manifeste des 5 millions : marche pour la légalisation du cannabis**, communiqué commun [A lire ici](#)
- **Pour des services publics... publics**, communiqué LDH [A lire ici](#)
- **Appel à marcher le 18 mai : pour que les multinationales assument les responsabilités de leurs atteintes aux droits !**, communiqué LDH [A lire ici](#)
- **9 mai – Tribune collective « Contre la pénalisation des usagers de drogues » publiée dans Libération** [A lire ici](#)
- **Mobilisation du Collectif #PourUneEuropeSolidaire** [A lire ici](#)
- **Extradition Mario Sandoval : le Conseil constitutionnel doit confirmer le caractère continu du crime de disparition forcée**, communiqué commun [A lire ici](#)
- **17 acteurs de la société civile dénoncent la montée de "l'inégalo-scepticisme" dans un rapport** [À lire ici](#)
- **Monsanto : La LDH dépose une plainte et saisit la Cnil pour fichage illégal** [À lire ici](#)
- **Un anarchiste attaqué à coups de couteau dans la librairie Publico**, communiqué commun [À lire ici](#)
- **17 ONG dénoncent les menaces de poursuites contre des journalistes enquêtant sur les armes françaises au Yémen** [À lire ici](#)
- **Lettre « Les droits de l'Homme en Europe orientale et dans l'espace post-soviétique » n°31 – janvier-mars 2019** [À lire ici](#)
- **Proposition de loi pour l'aide sociale à l'enfance : Un pas en avant... deux pas en arrière... et au final c'est le droit des jeunes qui recule !**, communiqué commun [À lire ici](#)
- **Le Conseil d'Etat accepte de renvoyer au Conseil Constitutionnel la question de la conformité à la Constitution du fichage des mineur-es isolé-es étranger-es**, communiqué commun [À lire ici](#)
- **Retrait d'Alstom du projet de tramway de Jérusalem : une victoire du droit et de la mobilisation de la société civile**, communiqué commun [À lire ici](#)
- **Synthèse de la journée d'études « droits et environnement » du 15 septembre 2018** [À lire ici](#)
- **Libérer Louisa Hanoune**, communiqué LDH [À lire ici](#)
- **Aucun pays n'est sûr**, communiqué commun [À lire ici](#)
- **Lettre ouverte aux candidats aux élections européennes de 2019**, communiqué de l'Anafé, dont la LDH est membre [À lire ici](#)
- **Pour une école laïque avec tous les parents**, communiqué LDH [À lire ici](#)
- **Pour l'interopérabilité des grandes plateformes en ligne**, lettre commune dont la LDH est signataire [À lire ici](#)
- **Lettre de l'Observatoire de la liberté de création à l'attention de Radio France et France Musique** [À lire ici](#)
- **Les professionnels de la justice des enfants et des adolescents formulent des propositions communes**, communiqué commun [À lire ici](#)
- **Des pressions inacceptables sur la presse**, communiqué LDH [À lire ici](#)
- **Pour soutenir les ONG de défense des droits de l'Homme. Pour l'égalité et les libertés démocratiques de tous les citoyens en Israël**, colloque organisé par l'iReMMO, la Ligue des droits de l'Homme et le Collectif « Trop, c'est trop ! » [À lire ici](#)
- **Agir contre les inégalités de santé et obtenir la transparence du prix des médicaments !**, communiqué LDH [À lire ici](#)
- **Prochaine réunion publique de l'OEE (Exercice et entraves du droit à la santé dans les lieux d'enfermement des personnes étrangères)**, lundi 7 juin 2019 à 19h [À lire ici](#)
- **Libération immédiate des personnes exilées arrêtées le 25 mai !**, communiqué commun [À lire ici](#)
- **Les organisations membres de la campagne "Stop Impunité" demandent aux 56 eurodéputés français de mettre en œuvre leurs engagements**, communiqué commun [À lire ici](#)

Retrouvez nous sur <https://site.ldh-france.org/nantes>  
et sur <https://facebook.com/LDH.Nantes>